

LE MERCREDI 6 JUIN 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 6 juin 2018, à 20 h 05, à laquelle sont présents :

Éric AntoineMartine CaronJacques D'AoûstCécile GauthierEdmond LeclercSylvain LégerRaymond MénardCaroline St-LouisSylvain TremblayJanie Vallée

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand Daniel Cooke Stéphane Mongeon Andreann Thibert

Absences

Marc-Olivier Bisson Janie Vallée

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général

Jasmin Bellavance, secrétaire général

Nancy Morin, directrice du Service des ressources éducatives (quitte à 21 h 13)

Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Colloque annuel de la FCSQ : la CSCV a reçu un prix d'excellence.
- . Gala du Réseau des gens d'affaires de la Basse-Lièvre (RGABL) : deux enseignants, Mme Sonia Ouellet et M. Pierre Lainesse, ont été récompensés.
- Projet de loi 185 adopté : l'élection scolaire générale prévue en novembre 2018 est reportée en novembre 2020.
- . Grand Défi Pierre-Lavoie : l'école St-Jean-de-Brébeuf sera présent pour 2 jours lors de la fin de semaine de l'événement à titre d'école la plus active en Outaouais.

Parole au public

Madame Carole Tidou (représentante de 10 parents de la Petite-Nation souhaitant implanter une école publique alternative)

- Fait état du souhait et des démarches entreprises visant l'implantation d'une école publique alternative.
- . Évoque la possibilité d'inclure un commissaire au sein du comité d'implantation.

Monsieur Éric Garneau (père de deux élèves)

- . Fait état de la situation de son enfant qui fera son entrée au préscolaire et qui sera transféré involontairement vers une autre école que son école de territoire.
- Déplore le fait que la fratrie n'est plus considérée lors des règles de transfert involontaire.
- Questionne pourquoi son enfant ne pourrait pas aller à l'autre école du secteur Angers.

Madame Sonya Dansereau (mère d'une élève)

Expose la situation vécue par sa fille dont la demande de scolarisation à l'extérieur du territoire de la CSCV a été refusée parce que le programme fréquenté n'est pas reconnu comme un Sports-étude par le ministère de l'Éducation.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

. Évoque l'offre de formation dans les CPE du territoire visant à favoriser le développement des enfants avant de faire leur entrée à l'école.

Monsieur Daniel Cooke

Participation au congrès de la FCPQ : formations très instructives quant au processus d'implantation du projet éducatif au cours de l'année scolaire 2018-2019.



Monsieur Stéphane Mongeon

. Souligne la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Madame Andreann Thibert

Souligne que l'École hôtelière de l'Outaouais tiendra la 1ère édition de son camp culinaire en période estivale. Il est encore possible d'inscrire son enfant.

Monsieur Éric Antoine

Souligne la Semaine des gestionnaires du 4 au 8 juin.

Monsieur Jacques D'Aoûst

Souligne que l'offre de cours d'été et de reprises d'épreuves du MEES est maintenant disponible sur le site web de la CSCV.

Madame Anne-Marie Arcand

- Annonce que le souper champêtre tenu par la Fondation de la réussite éducative le 31 mai dernier a permis d'amasser un montant de 2 500 \$.
- . Rappelle que la Fondation tenait sa remise de bourses le 5 juin dernier où 26 élèves ont reçu des bourses d'une valeur de 9 000 \$.

Monsieur Sylvain Tremblay

. Souligne qu'une équipe d'élèves de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau a participé au Relais pour la vie, à St-André-Avellin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 122 (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

RÉSOLUTION 123 (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 2 mai 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des présidences des comités et autres représentations du Conseil des commissaires

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon :

- . Résultats des dossiers de validation soumis au MEES.
- . Traitement des 113 demandes pour des élèves quant aux places disponibles dans les différentes classes d'aide pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Québec en forme par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

Présentation, par le CISSS de l'Outaouais, des résultats quant à l'analyse des menus offerts dans les cafétérias des écoles de la CSCV.

Carrefour culturel ESTacade par monsieur le commissaire Sylvain Léger :

. Présentation du projet de réaménagement de la Salle Desjardins.

POLITIQUE RELATIVE AUX CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES – ADOPTION

RÉSOLUTION 124 (2017-2018)

Attendu les termes des articles 275 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les termes de la résolution 93 (2016-2017) intitulée « Politique relative aux critères de répartition des ressources financières – adoption »;



Attendu qu'en vertu du projet de règles budgétaires 2018-2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), des modifications à ladite politique s'avèrent nécessaires;

Attendu les recommandations formulées par le comité de répartition des ressources lors des rencontres tenues les 1^{er} et 29 novembre 2017 ainsi que le 7 mai 2018;

Attendu la recommandation favorable formulée par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 16 mai 2018;

Attendu la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents lors de la rencontre du 24 mai 2018;

Attendu les discussions du comité de vérification et des affaires financières lors de sa rencontre du 4 juin 2018;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 6 juin 2018:

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique relative aux critères de répartition des ressources financières » soit adopté, le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion - 5232-05-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE – ADOPTION

RÉSOLUTION 125 (2017-2018)

Attendu les termes de l'article 235 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3), lequel prescrit que la commission scolaire doit disposer d'une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);

Attendu que la politique actuellement en vigueur l'est depuis juin 2012;

Attendu la nécessité d'apporter certains ajustements;

Attendu que le projet de politique a été soumis à la consultation du comité consultatif des services aux élèves HDAA ainsi qu'au comité consultatif de gestion, conformément aux articles 96.25 et 235 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu la recommandation formulée par le comité relatif aux services éducatifs lors de sa rencontre du 15 mai 2018;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 6 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources éducatives et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » soit adopté, le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion - 5221-05-01).



LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES – NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE DE DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS

RÉSOLUTION 126 (2017-2018)

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

Attendu que les articles 11 et 12 de ladite loi définissent certaines balises ainsi que des lignes directrices afin de déterminer si une demande d'accommodement est raisonnable, le tout entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2018;

Attendu que chaque organisme public doit procéder à la nomination d'un répondant en matière de demandes d'accommodement;

Attendu que ce répondant sera appelé à conseiller et à fournir des avis, ainsi que des recommandations dans le cadre des demandes d'accommodement;

Attendu que de telles demandes pourraient être formulées autant par des employés que par des élèves ou leurs parents;

Attendu que le répondant collaborera, selon la situation, avec la direction des ressources humaines ou la direction générale adjointe aux affaires éducatives; Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le secrétaire général, monsieur Jasmin Bellavance, soit désigné répondant de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées en matière de demandes d'accommodement au sens de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

QUE la présente résolution soit effective à compter du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nancy Morin quitte son siège, il est 21 h 13.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ADOPTION

RÉSOLUTION 127 (2017-2018)

Attendu les termes de la Loi sur le développement durable (L.R.Q. chapitre D-8.1.1);

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées s'engage à agir comme un citoyen corporatif responsable en matière de développement durable;

Attendu la recommandation formulée par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 16 mai 2018;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles lors de ses rencontres du 28 mars et du 28 mai 2018;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 6 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Aoûst;

QUE l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique de développement durable » soit adopté, le tout tel que déposé.



FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DESJARDINS ET PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU AVEC LE CARREFOUR CULTUREL ESTACADE

RÉSOLUTION 128 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 94 (2015-2016) ayant pour titre « *Protocole d'entente intervenu entre le Carrefour culturel ESTacade et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin-Délégation de signatures* »;

Attendu que ledit protocole est le résultat d'un partenariat entre les deux organisations depuis la naissance du projet en 2005;

Attendu l'apport culturel important de l'organisme partenaire à but non lucratif qu'est le Carrefour culturel ESTacade pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et pour les groupes scolaires qu'elle dessert;

Attendu que plus de la moitié des activités culturelles produites à la Salle Desjardins par le Carrefour culturel ESTacade sont de nature scolaire;

Attendu les démarches conjointes entamées par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et le Carrefour culturel ESTacade en vue d'obtenir la reconnaissance gouvernementale donnant accès au programme « la Culture à l'école » qui permettrait de rembourser jusqu'à 40 % des frais de transport des élèves des écoles assistant à des activités culturelles:

Attendu que des améliorations physiques importantes à l'auditorium faciliteraient l'obtention de cette reconnaissance;

Attendu la volonté de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées d'avoir accès à un lieu de diffusion culturel sur son territoire;

Attendu que le Carrefour culturel ESTacade embauche des élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin pour la production d'activités culturelles en soirée ainsi que les fins de semaine;

Attendu qu'une prolongation du protocole d'entente actuellement en vigueur entre le Carrefour culturel ESTacade et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées démontre l'importance accordée à ce partenariat et à la vie culturelle de la communauté desservie par les deux organisations aux yeux de divers autres partenaires culturels;

Attendu que le protocole d'entente est actuellement en vigueur jusqu'au 31 mars 2021;

Attendu que le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre du programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC) a refusé la demande de subvention pour le projet de rénovation de la salle Desjardins de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin:

Attendu que ledit projet est d'une valeur approximative de 700 000 \$ le tout sous réserve des montants pour lesquels seront adjugés les contrats qui pourraient découler de la présente résolution;

Attendu que la Ville de Gatineau avait prévu un financement maximal de 168 059 \$, soit le tiers du montant global, pour ce projet et que ce financement est toujours disponible;

Attendu qu'une autre partie du financement provient du fonds de l'ancienne Ville de Buckingham (20 000 \$) et du programme ID (Investissement et développement) de la Ville de Gatineau (25 000 \$);

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est propriétaire de la Salle Desjardins et que toute amélioration locative doit respecter des normes strictes;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est disposée à investir, le solde manquant du projet, à même son enveloppe « *Maintien de bâtiment* 2019 » financée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;



Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 4 juin 2018;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 6 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées investisse à même son enveloppe « *Maintien de bâtiment 2019* », un montant approximatif de 500 000 \$, de façon à permettre la réalisation d'un projet d'amélioration de l'infrastructure de la Salle Desjardins (auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin);

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées prolonge, d'une période de dix ans, le protocole d'entente actuellement en vigueur avec le Carrefour culturel ESTacade à compter de la date de la fin des travaux du projet d'amélioration de la Salle Desjardins, le tout conditionnellement à la réalisation du projet;

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DES SOLS AUX 48 ET 50 RUE DES SERVANTES (PHASE 3 – RENFORTS STRUCTURAUX) – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 129 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public AMT1670DS01-D pour des travaux de décontamination des sols aux 48 et 50, rue des Servantes (Phase 3-Renforts structuraux) au Centre la Cité, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Gauvreau Terre de Surface	749 580,00 \$
Construction FGK inc	772 920,00 \$
DLS Construction inc	824 000,00 \$
LCC et Associés Canada Inc	884 177,00 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Gauvreau Terre de Surface;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement « Passif environnemental » assumé par le MEES;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 4 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le contrat pour des travaux de décontamination des sols aux 48 et 50, rue des Servantes (Phase 3-Renforts structuraux) au Centre la Cité, à Gatineau, soit octroyé à la firme Gauvreau Terre de Surface pour la somme de sept cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingts dollars (749 580,00 \$) taxes exclues.



RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – ADOPTION

RÉSOLUTION 130 (2017-2018)

Attendu les termes des articles 162 et 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les termes de la résolution 81 (2017-2018) ayant pour titre : « Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019 – projet »;

Attendu la parution d'un avis public, le mercredi 18 avril 2018, dans les hebdos régionaux *La Petite-Nation* et *Le Bulletin*;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2018-2019, soit adopté le tout tel que déposé, en conformité avec les termes de l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DES PLAFONDS ET DE L'ÉCLAIRAGE À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 131 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public AMT1830PL01 pour des travaux de réfection des plafonds et de l'éclairage à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

LCC & associés Canada Inc41, rue Valcourt, unité 7, Gatineau (Québec) J8T 8G9	. 215 000,00 \$
Durand-Durand	. 247 669,00 \$
DLS Construction Inc	. 257 000,00 \$
JACO 6238009 Canada Inc	. 392 681,22 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme LCC & associés Canada Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 4 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Aoûst;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des plafonds et de l'éclairage à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau, soit octroyé à la firme LCC & associés Canada Inc. pour la somme de deux cent quinze mille dollars (215 000,00 \$) taxes exclues.



PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE FESTIVAL THURSO EN MUSIQUE ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 132 (2017-2018)

Attendu que le *Festival Thurso en musique* désire organiser un événement à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso;

Attendu que les termes de l'entente entre le *Festival Thurso en musique* et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées conviennent aux deux (2) parties;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 4 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente négociée avec le Festival Thurso en musique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION INTÉRIEURE DES ESPACES COMMUNS ET DE CLASSES À L'ÉCOLE MARIA-GORETTI, À THURSO – AJDUDICATION

RÉSOLUTION 133 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public MMB1518FI01-C visant des travaux de réfection intérieure des espaces communs et de classes à l'école Maria-Goretti, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)	. 484 800,00 \$
DLS Construction Inc	. 504 000,00 \$
JACO 6238009 Canada inc	. 521 000,00 \$
8577765 Canada Inc. (Durand Durand Construction)	. 530 945,00 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ);

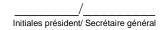
Attendu que le financement de ce projet provient du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 4 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le contrat pour des travaux de réfection intérieure des espaces communs et de classes à l'école Maria-Goretti, à Thurso, soit octroyé à la firme 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) pour la somme de quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cents dollars (484 800,00 \$) taxes exclues.





TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE TERRAIN À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 134 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public ATM1830AE01 visant des travaux de réfection des infrastructures de terrain à l'École secondaire Hormsidas-Gamelin, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Construction Lafleur	. 308 900,00 \$
Gauvreau Terre de surface	. 341 253,69 \$
Pavage Inter Cité	. 397 793,00 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Construction Lafleur;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 4 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le contrat visant des travaux de réfection des infrastructures de terrain de l'École secondaire Hormsidas-Gamelin, à Gatineau, soit octroyé à la firme Construction Lafleur pour la somme de trois cent huit mille neuf cents dollars (308 900,00 \$) taxes exclues.

<u>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</u>

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE DE L'ÉCOLE ADRIEN-GUILLAUME, À CHÉNÉVILLE – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 135 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public MMB1701CH01 pour des travaux de réfection de la chaufferie à l'école Adrien-Guillaume, à Chénéville;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Barette et Bernard-Énerflamme inc	. 215 400,00 \$
E. Séguin et Fils Ltée	. 338 500,00 \$
Mécanique MAP Inc	. 344 500,00 \$
6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)	. 428 039,00 \$
Laser Construction	. 466 000,00 \$
Defran Inc	. 592 222,00 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Barette et Bernard-Énerflamme inc.;



Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu les recommandations du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 4 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le contrat pour des travaux de réfection de la chaufferie à l'école Adrien-Guillaume, à Chénéville, soit octroyé à la firme Barette et Bernard-Énerflamme Inc. pour la somme de deux cent quinze mille quatre cents dollars (215 400,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE À L'ÉCOLE ST-CŒUR-DE-MARIE, À RIPON – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 136 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public MMB1702CH01 pour des travaux de réfection de la chaufferie à l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Barette et Bernard-Énerflamme inc	183 450,00 \$
Mécanique MAP Inc	284 300,00 \$
E. Séguin et Fils Ltée	314 900,00 \$
6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)	327 077,00 \$
Defran Inc	456 422,00 \$
Laser Construction	477 000,00 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Barette et Bernard-Énerflamme inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 4 juin 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE le contrat pour des travaux de réfection de la chaufferie à l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon, soit octroyé à la firme Barette et Bernard-Énerflamme inc. pour la somme de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante dollars (183 450,00 \$) taxes exclues.



AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 137 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Caroline St-Louis;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 27 juin 2018, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 02.

Éric Antoine, Président

Jasmin Bellavance, Secrétaire général